



se faire rembourser de l'argent prêté

Par **isabella24**, le 19/01/2013 à 09:46

bonjour,

il y a 2 ans, j'ai prêté une somme de 2000 euros à un ex-ami, cette personne, ma dit qu'il me rembourserait, mais pas tout de suite.

Depuis nous ne sommes plus ensemble mais avons gardé le contact. Il m'a remboursé 500 euros en 2 ans de façon très épisodique. Il me doit donc 1500 euros.

Depuis 15 jours, je lui réclame de me rembourser, même en plusieurs fois s'il le souhaite, mais silence total. Il ne me répond pas et ne donne plus signe de vie.

Malheureusement, je ne possède aucune reconnaissance de dette, j'avais confiance à l'époque, ni écrit stipulant ce prêt, mais je possède le talon du chèque et la date d'encaissement.

Pensez vous que je puisse porter plainte pour récupérer les 1500 euros qu'il me doit, malgré le peu de preuve du prêt que j'ai en ma possession?

Par **youris**, le 19/01/2013 à 10:01

bjr,

pour porter plainte il faut une infraction au code pénal qui n'existe pas dans votre cas.

je crains que vous deviez faire deuil de votre argent, en effet vous ne pouvez pas prouver qu'il s'agit d'un prêt et lui pourra prétendre qu'il s'agissait d'un cadeau.

sinon il vous faudra entamer une procédure devant le juge de proximité de son domicile mais sans garantie de succès.

cdt

Par **isabella24**, le 19/01/2013 à 10:08

merci pour votre réponse j'en ai bien peur aussi, mais je voulais tenter le tout pour le tout.

Bonne journée